Hygiène alimentaire pour l'activité de restauration commerciale

Référence : BFC_FOR_DIG_HYG

Thématique : Hygiène alimentaire

Au moins un membre du personnel de chaque entreprise de restauration commerciale doit avoir bénéficié d'une formation "Hygiène alimentaire dans l'activité de restauration commerciale".

S'INSCRIRE



Pour toutes informations complémentaires, cliquez-ici

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Bourgogne Franche Comté
N°SIRET : 130 026 0 73 00028
N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Mise à jour le 15/05/2023

Délivré par:

- Formation à distance :

Prochaines sessions:

- Formation à distance - Dates de sessions à retrouver en cliquant sur le bouton "S'INSCRIRE" - Pas de date limite d'inscription

Tarifs:

- Dirigeant - contact